

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 27 juillet 2017****Feuillet : 2017/07/27****Page 1**

Le 27 juillet deux mille dix sept, à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Georges TINET, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 21 juillet 2017.

**PRESENTS** : M. TINET Georges, Mme SIVIGNON Jacqueline, M. PLAZANET Jérôme, Mme GUERREIRO Danielle, M. VALLADE Alain, Mme GRAVA Florence, M. LAMOUREUX Jean-François, M. BOUYGES Serge, Mme PRESNEAU Arlette, M. DETRE Yannick, Mme PLANCHE Lydie, Mme MARIANY Marie-Line, Mme DUCHER Fabienne.

**PROCURATIONS** : M. RIOS Philippe à F. GRAVA, M. FALQUE Jean-Louis à F. DUCHER.

**ABSENTS** : M. RIOS Philippe, Mme BUCINA Natacha, M. SANTARPIA Joseph, M. FALQUE Jean-Louis, M. BONNAFOUX Daniel.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Madame Jacqueline SIVIGNON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Lecture faite, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

**AUTRES TYPES DE CONTRATS : REFECTION ECLAIRAGE PUBLIC (TEPCV)****Délibération n°2017/07/27/01**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter des travaux au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (S.I.E.G.).

L'estimation des travaux de réfection d'éclairage public (TEPCV) correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à : 57 000 €. H.T.

Conformément aux décisions prises par son comité, le S.I.E.G. peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 75% du montant hors taxes et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 25% de ce montant, soit : 57 000,00 € X 0,25 = 14 268 €.

La totalité de la TVA grevant ces travaux sera récupérée par le S.I.E.G.

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- 1) d'approuver l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté par le Maire,
- 2) de demander l'inscription de ces travaux au S.I.E.G.,
- 3) de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à 14 268,00 € et d'autoriser le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.,
- 4) d'autoriser le Maire à viser la convention de financement de ces travaux et tous les documents relatifs à ce dossier,
- 5) de prévoir à cet effet les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***Séance du 27 juillet 2017**Feuillet : 2017/07/27**Page 2***TRAVAUX – AMENAGEMENT DE SECURITE DU SAUT DU LOUP (RD 214)*****Délibération n°2017/07/27/02***

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le projet d'aménagement du Saut du Loup (RD n°214) a été subventionné au titre des amendes de police par le Conseil Départemental.

Il précise que la consultation des entreprises pour attribuer ces travaux peut être réalisée pour une réalisation en septembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à organiser la consultation des entreprises, par procédure adaptée.

**INTERCOMMUNALITE – RAPPORT DEFINITIF DE LA CLECT D'API*****Délibération n°2017/07/27/03***

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 06 décembre 2016, portant création de la communauté d'agglomération Agglo du Pays d'Issoire (API) par fusion des communautés de commune « Bassin Minier Montagne », « Lembron Val d'Allier », « Ardes Communauté », « Puys et Couzes », « Issoire Communauté », « Pays de Sauxillanges », « Coteaux de l'Allier », et « Couze-Val d'Allier » et dissolution des syndicats : « syndicat intercommunal à vocation sociale de la région d'Issoire » et « syndicat mixte pour l'aménagement et le développement du pays d'Issoire Val d'Allier sud » au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Considérant le premier périmètre de charges transférées, résultat des nouveaux statuts communautaires, et arrêtée par la pré-CLECT :

- Participation des communes au SIVOS d'Issoire et sa région ;
- Participation des communes aux autres syndicats : SIAMU – SIAM – SIEM .
- Participation des communes au SIVOM du Pays de Champeix ;
- Participation à la Mission Locale d'Issoire Val d'Allier ;
- Subventions restituées aux communes ;
- Transfert des agents du service archives d'Issoire au service commun de l'agglo ;
- Fin du service mutualisé de la communication ;
- PLU communaux ;
- Aires du gens du voyage ;
- Aire des grands circulants à Issoire ;
- Transferts des ZA communales ;

Vu le rapport définitif de la commission locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) d'API du 28 juin 2017 en date du 03 juillet 2017,

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide le rapport définitif de la CLECT d'API du 28 juin 2017 en date du 03 juillet 2017, statuant sur le poids des charges transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2017, rapport joint en annexe à la présente ;
- prend acte de la notification de cette décision à Monsieur le Président d'API.

**FINANCES LOCALES : RESTAURATION SCOLAIRE*****Délibération n°2017/07/27/04***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe, à l'unanimité, le prix du ticket repas pour la restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> août 2017 comme suit :

- ticket élève : 3,70 € ;
- ticket adulte : 7,35 €.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***Séance du 27 juillet 2017**Feuillet : 2017/07/27**Page 3***FINANCES LOCALES – REGIE DE LA CANTINE SCOLAIRE - MODIFICATION DE L'ENCAISSE DU DU REGISSEUR*****Délibération n°2017/07/27/05***

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la régie de recettes pour l'encaissement des tickets de cantine scolaire a été créée par délibération du 22 juin 1979 et celle du 27 septembre 1991 a modifié l'article 3.

Cet article 3 concerne le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver et qui a alors été fixé à 20 000 francs. .

Considérant la moyenne mensuelle des recettes d'encaissement en 2015 qui est de 3 106 €, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la modification de l'article 3 en fixant à 3 100 € le montant maximum de l'encaisse du régisseur.

**FINANCES LOCALES – MODIFICATIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRINCIPAL*****Délibération n°2017/07/27/06***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, au budget principal, les modifications budgétaires détaillées ci-dessous :

Libellé	Diminution des dépenses		Augmentation des dépenses	
	Article	Montant	Article	Montant
Immo corporelles – terrains nus	2111	2 000,00		
Immo corporelles – terrains bâtis			2115	2 000,00
<b>Total section d'Investissement</b>		<b>2 000,00</b>		<b>2 000,00</b>

**SUBVENTIONS : ASSOCIATION ANGEL'S COUNTRY*****Délibération n°2017/07/27/07***

Monsieur le Maire rappelle que l'association Angel's Country a organisé la fête de la musique et propose d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par quatorze voix pour et une voix contre (S. BOUYGES), de verser une subvention exceptionnelle de 250,00 € à l'association Angel's Country.

Cette dépense sera affectée à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations » de la section de fonctionnement du budget communal.

**PERSONNEL ADHESION AU SERVICE RETRAITE DU CENTRE DE GESTION DU PUY DE DOME*****Délibération n°2017/07/27/08***

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 24 modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007, qui autorise le Centre de Gestion à assurer toutes les tâches en matière de retraite et d'invalidité pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics,

---

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 27 juillet 2017****Feuillet : 2017/07/27****Page 4**

---

Vu les lois n°2003-775 du 21 août 2003 et n°2010-13 30 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites

Vu le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n°2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n°2017-17 en date du 28 juin 2017,

Considérant que les collectivités territoriales ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL et que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion au service retraites créé par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,

Considérant les prestations spécifiques offertes par le service retraites du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme telles que décrites dans la convention d'adhésion,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'adhérer au service retraites compétent en matière de procédures des actes de gestion du régime spécial afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des correspondantes locales CNRACL,

Prend acte que les barèmes actuels prévoient une tarification liée au nombre d'agents affiliés à la CNRACL dans la collectivité et pourront être actualisés par décision du Conseil d'administration du Centre de Gestion,

Autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,

Inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au service retraites.

**Travaux**

du service technique :

Un abri appuyé au bâtiment du stade d'Auzat a été réalisé qui permet en cas de mauvais temps aux personnes à mobilité réduite de bénéficier d'un abri couvert.

Les protections aux abords de la mairie près de la route ont été réalisées.

M. VALLADE souligne le bon travail réalisé par les stagiaires bénéficiant de la bourse au permis de conduire affectés dans les différents services de la mairie.

de la Lyonnaise des Eaux à qui a été confié le déplacement de la borne incendie située dans le pré de la Chapelle et qui empêchait jusqu'alors le véhicule des pompes funèbres à parvenir jusqu'à la porte de la Chapelle.

**Délégations du Maire :**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal que, sur la base de la délibération du 28 mars 2014 lui confiant certaines délégations, il a :

---

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 27 juillet 2017****Feuillet : 2017/07/27****Page 5**

---

1) attribué au cabinet GALETTI la mission SPS pour la restructuration du centre associatif et culturel « l'Infirmier », qui a proposé l'offre la plus intéressante, soit un montant HT de 1 376,00 € ;

2) visé l'avenant n°3 du lot 2 terrassement gros oeuvre d'un montant HT de – 0,20 € avec l'entreprise CHAMBON.

**Festivités**

L'inauguration de la mairie s'est bien déroulée malgré la défection de la Préfète et de l'absence du nouveau député. Le Maire se félicite d'une présence nombreuse des habitants qui sont venus découvrir ce nouveau bâtiment vaste et fonctionnel. Il déplore l'article paru dans le journal « La Montagne » dans lequel ses propos ont été déformés.

Mme GUERREIRO relate la fête de la Combelle qui s'est déroulée sans problème.

**Contrat Territorial Alagnon**

Mrs TINET et LAMOUREUX ont assisté à la signature de ce contrat dont les dispositions s'appliqueront jusqu'en 2022.

**Elections sénatoriales**

Le sénateur sortant MAGNER a sollicité une salle pour organiser une réunion le 30 août prochain. La salle du conseil municipal lui sera prêtée comme aux autres candidats qui en feront la demande.

**Révision des listes électorales**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu deux démissions de la commission de révision des listes électorales (Mme GENESTIER et M VELASQUEZ) qui seront donc remplacés prochainement.

**Conseil Municipal**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu la démission de M. VIVIER, pour des raisons personnelles et de santé, qui sera remplacé par Monsieur CHAFER Thierry si ce dernier accepte.

**Quartier commercial**

M. LAMOUREUX fait le point sur le quartier commercial porté par la communauté d'agglomération du Pays d'Issoire et note une volonté affirmée des acteurs de mener à bien cette opération.

**Sinistre de la Mairie**

M. VALLADE relate la seconde réunion avec la présence des experts des entreprises mises en cause qui n'a pas permis de dégager les responsabilités des uns ou des autres. Ces experts ont surtout tenté de dédouaner leurs clients mais le cabinet SARECTEC a bien défendu la commune. Un accord a cependant été trouvé pour réaliser certains travaux (réparation de l'ascenseur notamment et d'autres travaux déjà réalisés par nécessité : porte d'entrée, copieur et matériel informatique).

**Réhabilitation du centre associatif et culturel « l'Infirmier »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qui a reçu un courrier de Mme DUBESSY, conseillère régionale, l'informant de l'attribution d'une subvention de 60 000 € par la Région pour la réalisation de ce projet.

---

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 27 juillet 2017****Feuillet : 2017/07/27****Page 6**

---

**Conseil municipal des jeunes**

M. PLAZANET rappelle ce projet qui pourrait être mis en place à l'automne.

**Ecoles**

M. PLAZANET relate la possibilité donnée aux collectivités de revenir à la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire de septembre accompagnée de la suppression des TAP et cette question a fait l'objet des questions des derniers conseils d'école.

Ce nouveau changement pose plusieurs problèmes (organisation de la semaine, garderie des élèves, devenir des agents qui perdent le temps passé aux TAP) pas faciles à résoudre en quelques jours. L'école d'Auzat a compris la problématique et a accepté de réfléchir à une éventuelle modification pour la rentrée 2018. Par contre l'école de La Combelle, et notamment une enseignante, a insisté pour un changement dès cette année. Il a alors été décidé de maintenir les horaires actuels et de réaliser un sondage auprès des parents en septembre en exposant les difficultés. Quelle n'a pas été la surprise des parents de recevoir un questionnaire ne posant que la question de revenir oui ou non à la semaine de 4 jours soit disant à l'initiative des parents d'élèves émanant en fait d'une enseignante.

Une consultation posant les problèmes exposés ci-dessus sera organisée comme prévu en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***Séance du 27 juillet 2017**Feuillet : 2017/07/27**Page 7***LISTE DES DELIBERATIONS**

<b>Numéro de la délibération</b>	<b>Objet</b>
2017/07/27/1	Réfection éclairage public (TEPCV)
2017/07/27/2	Aménagement de sécurité du Saut-du-Loup (RD 214)
2017/07/27/3	Rapport définitif de la CLECT D'API
2017/07/27/4	Restauration scolaire
2017/07/27/5	Modification de l'encaisse du régisseur régie cantine scolaire
2017/07/27/6	Modifications budgétaires – Budget principal
2017/07/27/7	Subvention Association Angel's Country
2017/07/27/8	Adhésion au service retraite du CDG du Puy-de-Dome
	<p>Sans délibération :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Travaux du service technique, de la Lyonnaise des Eaux</li><li>- Délégations du Maire :<ul style="list-style-type: none"><li>- Attribution mission SPS au cabinet GALETTI</li><li>- Avenant n°3 lot 2 terrassement</li></ul></li><li>- Festivités</li><li>- Contrat Territorial Alagnon</li><li>- Elections sénatoriales</li><li>- Révision des listes électorales – démissions commission</li><li>- Démission conseiller municipal</li><li>- Quartier commercial</li><li>- Sinistre de la Mairie</li><li>- Réhabilitation du centre associatif et culturel l'Infirmier</li><li>- Conseil Municipal des jeunes</li><li>- Ecoles</li></ul>